

Le Petit Esparronnais



Bulletin Municipal numéro 6 Automne Hiver 2018



EDITO de Madame Le MAIRE

Madame, Monsieur , chers Amis ,



Oui, une fois de plus, notre commune a connu un bel été marqué par la réussite des fêtes d'Esparron de Pallières dont le succès a été largement souligné et commenté. Je remercie les bénévoles membres des associations qui se sont investis sans relâche. Merci également aux bénévoles de la Médiathèque des Pallières qui, avec leurs volontés ont assumé et assument toujours avec brio l'installation ,le service pour vous tous . Enfin je remercie mon adjoint ,CHRISTIAN Ghinamo ,qui prend en charge les festivités, véritable maître d'œuvre de la fête. Accompagné dans ses responsabilités par les présidents des associations ils ont assuré la mise en œuvre des choix de l'équipe municipale et des présidents d'associations pour faire de ces fêtes des moments de divertissement dans une ambiance conviviale.

Victimes des difficultés financières de la commune et de la diminution drastique des emplois saisonniers, puis des emplois aidés, par décision du gouvernement, les agents de la commune font face avec abnégation aux nombreuses tâches , et ce, même les jours fériés . Nos personnels sont conscients de cette situation et font tout ce qu'ils peuvent pour rendre le meilleur service à la population.

EuroVélo 8- La voie verte

Le tronçon varois emprunte le tracé de l'ancienne voie ferrée qui reliait Meyrargues à Nice . Le projet remonte à 2005 et est intégré dans le schéma départemental des itinéraires cyclables. Dès 2018 ,31km de EV8 varoise sont achevés sur les 135km du parcours. Il s'agit d'un projet départemental prioritaire. Des retombées économiques sont attendues.

Un Appel à Concurrence pour travaux lancé le 24 Octobre 2018 ...

Les travaux de démolition et de réfection du mur du jeu de boules n'avaient pas encore commencé lorsque celui-ci s'est effondré suite aux intempéries, sans victimes ni dégâts collatéraux. Pour réaliser ce projet les travaux seront financés par les Services de l'Etat(DETR) , le Département, la Région et il restera à la commune à assurer le complément à ces financements .

Oui, la rentrée, sur la lancée d'un bel été, a assurément été une rentrée placée sous le signe d'une intense activité.

Je vous donne rendez-vous le 18 Janvier 2019 à 18h afin de célébrer ensemble la nouvelle année.

Martine ARIZZI

Information : Je reste disponible pour tout rendez-vous.

Pour votre information le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Tous les renseignements dans cette édition.



Mairie

Place de l'église
83560 Esparron de Pallières
Téléphone : 04 94 80 60 26
Télécopie : 04 94 80 63 00
Messagerie : esparron83@wanadoo.fr

Accueil ouvert au Public

- ☼ Mardi et Mercredi 8h00 à 12h00
- ☼ Vendredi 13h00 à 16h00
- ☼ Samedi 10h00 à 12h00

Le Maire
et ses Adjoints vous reçoivent sur
rendez vous
Martine ARIZZI
le vendredi de 14h00 à 18h00
Patrick SALMERI
le vendredi de 09h00 à 12h00
Christian GHINAMO
Rendez-vous à la demande

Directeur de publication :
Martine ARIZZI

Crédit photo : CC Provence Verdon, La Mam des Pallières,
l'Avenir des Pallières, la Médiathèque des Pallières, Marguerite
SILVY, Jean-Pierre CHEVEREAU, Esparron Informatique, Christian
GHINAMO, Confrérie Charles d'Arcussia

Les infos du web
CCPV, ODEL VAR, SIDEVAR,
Archives départementales, services public,
Légifrance, journal officiel...

ETAT CIVIL

Naissances : Rio AMOROS né le 08.12.2017
Mia DE FRANCESCO née le 19.02.2018
Eline BONVIN née le 09.03.2018
Tom ESPOSITO né le 10.03.2018
Valérian GOY né le 25.06.2018
Chazar CESCOU né le 18.07.2018

Décés : Jean VERNE le 20.06.2018
Isabelle GUIGOU née POURRIERE le 25.08.2018
Horst PREUSS, le 16.10.2018
Louisa BUCHEIX née ASTIER le 17.10.2018
Guillaume BUCHET le 19.10.2018

SOMMAIRE

« Free Party »	Page	3
Les Travaux OLD	Page	4 - 5
Le SMZV	Page	6 - 7
Le SIVU / Petite Enfance	Page	8 - 9
Petite Enfance/Jeunesse	Page	10 - 11
Jeunesse/ Vie Associative	Page	12 - 13
Les Associations	Page	14 - 15
Suite / Habitat	Page	16 -17
Culture, loisirs, action sociale	Page	18 -19
Infos utiles	Page	20

NUMEROS UTILES :

Centre Antipoison : 04 91 75 25 25
Gendarmerie : 17
Pompiers : 112
Samu : 15

Retrouvez-nous sur le WEB :
www.esparron.fr



« RAVES PARTY ou FREE PARTY

Pour votre information



Une free partie (aussi nommée free, teuf ou parfois fête libre) est une fête techno gratuite où le tarif à l'entrée (donation) est libre et laissé à l'appréciation des participants. La free party se déroule souvent dans la nature (forêt, montagne...) ou dans des usines ou hangars désaffectés.

Le terme le plus usité à l'origine était celui de rave party. Aujourd'hui, les « raves » désignent plus souvent les fêtes réglementées, tandis que les « free parties » se fondent sur la gratuité – ou semi-gratuité – et la clandestinité pour certaines . »

Actuellement ,les hectares de forêts et de terres de notre petite commune , sont prises d'assaut la nuit tombée, chaque weekend. Notre territoire est couvert de chemins d'accès qui se recourent . Se déroulent alors des manifestations nommées « free party », qui se répètent chaque semaine , dès le vendredi soir jusqu'au lundi ou plus, depuis le dernier week-end du mois d'Aout .Il est évident que vous subissez des nuisances sonores et autres , que j'ai qualifié « d'agression » auprès des services de gendarmerie .Je tiens à vous demander, dès que vous le pouvez , à aller porter plainte auprès des services de gendarmerie , comme certains concitoyens l'ont fait .

J'ai moi-même sollicité le Ministre de l'Intérieur pour qu'il mette plus de Force de police à disposition, face au nombre de participants(de 100 à plus de 1000) . J'ai reçu une réponse, je pense donc qu'il y aura une suite. J'ai aussi déposé plusieurs plaintes (trois à ce jour), comme personne morale.

Martine ARIZZI
Maire

RCSC – CCFE

la Réserve Communale de Sécurité Civile est placée sous l'autorité du Maire. Elle est constituée de personnes bénévoles. Madame le Maire a le plaisir de vous présenter le Président délégué Monsieur Eric NIVELLE,

L'objectif de la réserve communale de sécurité civile est de compléter l'aide des secouristes et des pompiers en cas de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, incendies de forêts...) ou d'accidents industriels (par exemple explosion d'une usine...).

Il s'agit d'effectuer des missions de prévention et de soutien, les missions de secours restant dévolus aux seuls services publics d'urgence.

Ces actions sont effectuées en parfaite collaboration avec les services de l'Etat et les services de secours.

Le Comité Communal Feux de Forêts constitue la cellule feux de forêts de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

L'équipe est en place, la formation de base acquise.

COMMENT NOUS REJOINDRE :

A partir de 16 ans (autorisation parentale pour les mineurs) – Ouvert à tous : jeunes ou moins jeunes, actifs ou retraités, ruraux ou néo ruraux.

Pour tout renseignement sur la Réserve Communale de Sécurité Civile d'Esparron de Pallières et en particulier son Comité Communal Feux de Forêts, contacter la Mairie ou le Président délégué : M. Eric Nivelles

Durant l'été 2018 de nombreuses patrouilles ont eues lieu sur le territoire communal.

L'ensemble de l'équipe vous sera présentée lors de la cérémonie des vœux du Maire.

Martine ARIZZI
Maire

ESPARRON

Obligations de débroussaillage : première protection face aux incendies

Avant la période estivale, qui représente la période à plus fort risque incendie, il est impératif de prendre les dispositions pour se prémunir face aux feux de forêts. Dans le Var, la réalisation d'un débroussaillage est obligatoire pour tous les propriétaires se situant à moins de 200 m d'un milieu naturel (forêt, lande, garrigue...). Ce débroussaillage représente la meilleure défense face à l'incendie. La matinée d'échanges, à Esparron, avait pour but de mettre en lumière la façon dont la réglementation doit être appliquée sur le terrain, notamment lorsque des cas particuliers se présentent (superposition avec d'autres réglementations, superposition d'OLD entre elles, démarches administratives, etc).

Les maires sensibles

Une vingtaine de participants et leurs représentants (agents de surveillance de la voie publique et policiers municipaux), ont partagé leurs expériences et échangé sur leurs problématiques.

MM. Leclerc, garde champêtre, et Ghinamo, adjoint à la mairie, les ont guidés, afin d'exposer le travail mis en œuvre sur leur village. L'application d'une telle réglementation peut se révéler complexe - techniquement et financièrement - pour des communes rurales telles qu'Esparron, mais, ici, un travail sur la durée a été mis en place par l'équipe municipale, aussi bien en matière de prévention auprès des administrés que dans l'application des obligations incombant à la commune c'est-à-dire le débroussaillage des voies communales. Les maires varois sont particulièrement sensibles à la mise en œuvre de ces obligations par les propriétaires concernés, car elles représentent la meilleure protection des biens et des personnes face aux incendies.

Ils sont, en outre, responsables de la bonne application de cette réglementation. Ce devoir se traduit par une prévention et une sensibilisation accrue sur le sujet de la part des communes, voire de la répression lorsque la situation l'impose.



Les représentants d'Esparron, Artigues, Saint-Martin, Cuers, Pourcieux, Rougiers, Saint-Maximin, Tavernes et Roquebrune-sur-Argens, attentifs aux explications. (Photos Jo. B.)

Dans les zones d'habitat dense, où s'appliquent les OLD, l'entente entre voisins est souvent la clé pour réussir un débroussaillage complet de la zone et véritablement, abaisser le risque porté par le feu sur les habitations. Cette matinée de visite a été animée par l'équipe des Communes forestières du Var, la DDTM, le Département du Var et l'ONF.



JO. B.

Illustrations de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015
portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département du Var
Pour plus d'infos : [http://www.var.gouv.fr/Accueil/Politiques/publiques/Environnement/Forêt/Débroussaillage/L'obligation de débroussailler](http://www.var.gouv.fr/Accueil/Politiques/publiques/Environnement/Forêt/Débroussaillage/L'obligation%20de%20débroussailler)

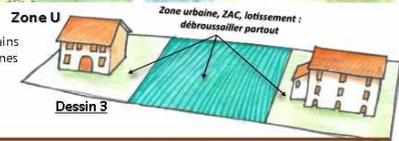
Extraits de l'article 1

En zone N (Naturelle, voir PLU) : abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 m (dessin 1) ainsi qu'aux voies privées y donnant accès sur une profondeur de 2 m (dessin 2) de part et d'autre de la voie.



***Profondeur portée à 100 m :**
- en zone R et B1 pour les communes concernées par un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF);
- par arrêté municipal s'il y a lieu.

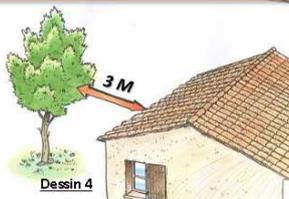
En zone U (Urbaine, voir PLU) : terrains bâtis ou non bâtis, situés dans les zones urbaines (dessin 3).



Article 4 : Modalités techniques du débroussaillage

Dans les zones mentionnées à l'article 1, il est rendu obligatoire le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé, entendus comme incluant la réalisation et l'entretien des opérations suivantes.

1. Le maintien, notamment par les moyens de taille et l'élagage, des premiers feuillages des arbres à une distance minimale de tout point des constructions et de leurs toitures et installations d'au moins 3 mètres (dessin 4).



Cet article montre l'importance du débroussaillage dans la préservation du territoire forestier.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser en Mairie.

Le calendrier de brûlage des végétaux est affiché en Mairie, il est également consultable sur le site de la Commune et sur celui de la Préfecture du var.

Préfecture du var.fr

Règlementaire de l'entretien du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var

Zone	Prohibé	Interdit	Permis
Zone N	Non	OUI	OUI
Zone U	Non	OUI	OUI
Zone R	Non	OUI	OUI
Zone B1	Non	OUI	OUI
Zone B2	Non	OUI	OUI
Zone B3	Non	OUI	OUI
Zone B4	Non	OUI	OUI
Zone B5	Non	OUI	OUI
Zone B6	Non	OUI	OUI
Zone B7	Non	OUI	OUI
Zone B8	Non	OUI	OUI
Zone B9	Non	OUI	OUI
Zone B10	Non	OUI	OUI
Zone B11	Non	OUI	OUI
Zone B12	Non	OUI	OUI
Zone B13	Non	OUI	OUI
Zone B14	Non	OUI	OUI
Zone B15	Non	OUI	OUI
Zone B16	Non	OUI	OUI
Zone B17	Non	OUI	OUI
Zone B18	Non	OUI	OUI
Zone B19	Non	OUI	OUI
Zone B20	Non	OUI	OUI
Zone B21	Non	OUI	OUI
Zone B22	Non	OUI	OUI
Zone B23	Non	OUI	OUI
Zone B24	Non	OUI	OUI
Zone B25	Non	OUI	OUI
Zone B26	Non	OUI	OUI
Zone B27	Non	OUI	OUI
Zone B28	Non	OUI	OUI
Zone B29	Non	OUI	OUI
Zone B30	Non	OUI	OUI
Zone B31	Non	OUI	OUI
Zone B32	Non	OUI	OUI
Zone B33	Non	OUI	OUI
Zone B34	Non	OUI	OUI
Zone B35	Non	OUI	OUI
Zone B36	Non	OUI	OUI
Zone B37	Non	OUI	OUI
Zone B38	Non	OUI	OUI
Zone B39	Non	OUI	OUI
Zone B40	Non	OUI	OUI
Zone B41	Non	OUI	OUI
Zone B42	Non	OUI	OUI
Zone B43	Non	OUI	OUI
Zone B44	Non	OUI	OUI
Zone B45	Non	OUI	OUI
Zone B46	Non	OUI	OUI
Zone B47	Non	OUI	OUI
Zone B48	Non	OUI	OUI
Zone B49	Non	OUI	OUI
Zone B50	Non	OUI	OUI
Zone B51	Non	OUI	OUI
Zone B52	Non	OUI	OUI
Zone B53	Non	OUI	OUI
Zone B54	Non	OUI	OUI
Zone B55	Non	OUI	OUI
Zone B56	Non	OUI	OUI
Zone B57	Non	OUI	OUI
Zone B58	Non	OUI	OUI
Zone B59	Non	OUI	OUI
Zone B60	Non	OUI	OUI
Zone B61	Non	OUI	OUI
Zone B62	Non	OUI	OUI
Zone B63	Non	OUI	OUI
Zone B64	Non	OUI	OUI
Zone B65	Non	OUI	OUI
Zone B66	Non	OUI	OUI
Zone B67	Non	OUI	OUI
Zone B68	Non	OUI	OUI
Zone B69	Non	OUI	OUI
Zone B70	Non	OUI	OUI
Zone B71	Non	OUI	OUI
Zone B72	Non	OUI	OUI
Zone B73	Non	OUI	OUI
Zone B74	Non	OUI	OUI
Zone B75	Non	OUI	OUI
Zone B76	Non	OUI	OUI
Zone B77	Non	OUI	OUI
Zone B78	Non	OUI	OUI
Zone B79	Non	OUI	OUI
Zone B80	Non	OUI	OUI
Zone B81	Non	OUI	OUI
Zone B82	Non	OUI	OUI
Zone B83	Non	OUI	OUI
Zone B84	Non	OUI	OUI
Zone B85	Non	OUI	OUI
Zone B86	Non	OUI	OUI
Zone B87	Non	OUI	OUI
Zone B88	Non	OUI	OUI
Zone B89	Non	OUI	OUI
Zone B90	Non	OUI	OUI
Zone B91	Non	OUI	OUI
Zone B92	Non	OUI	OUI
Zone B93	Non	OUI	OUI
Zone B94	Non	OUI	OUI
Zone B95	Non	OUI	OUI
Zone B96	Non	OUI	OUI
Zone B97	Non	OUI	OUI
Zone B98	Non	OUI	OUI
Zone B99	Non	OUI	OUI
Zone B100	Non	OUI	OUI

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

« 16 septembre 2018 »

À l'occasion de cette grande fête de la culture, le Pays d'Art et d'Histoire de la Provence Verte, a pu nous déléguer une guide-conférencière pour une visite « Patrimoniale » en cœur de village.

Après un ralliement sur la place de la Mairie, s'est déroulé une visite de l'Église Notre Dame de l'Assomption où ont pu être commentées plus particulièrement la Chapelle dédiée à Sainte Agathe dont une Confrérie paroissiale commémore encore à ce jour cette tradition, ainsi que la Chapelle du Rosaire où l'on peut contempler un retable représentant la « Vierge du Rosaire » œuvre qui aurait été réalisée à la demande de Charles d'Arcussia, Seigneur d'Esparron, ou son épouse Marguerite de Forbin et dont on a pu découvrir portraits et blasons.



Chemin faisant, s'en est suivi une présentation de l'école communale et de son utilité publique « 1904 », la Place Charles d'Arcussia, le point de vue sur la vallée de Vances et les commentaires d'Audrey, notre guide-conférencière du jour, sur la stratégie de la construction du village actuel.



Enfin après l'ascension des ruelles, Xavier et Véronique de Jerphanion nous ont accueillis en leur demeure, nichée dans son écrin de verdure : le Château.



En mémoire du Seigneur Charles d'Arcussia, étaient présents, la Confrérie du Fauconnier Charles d'Arcussia ainsi que l'équipage du Fauconnier Charles d'Arcussia et leurs oiseaux.



Un exposé et quelques commentaires sur la pratique de la Fauconnerie au XVI^{ème} siècle et les œuvres écrites par le Seigneur d'Esparron en sa demeure, nous ont été exposés par Bernard Prévost, maître d'équipage.

Xavier et Véronique ont ensuite offert aux amoureux et assidus du Patrimoine une visite commentée où : parvis, salons, salles, cuisine, terrasses, ont pu témoigner de siècles d'histoire.



Tous nos remerciements à l'ensemble des acteurs et participants ayant permis d'organiser ce moment convivial



Christian GHINAMO, Adjoint au Maire, Secrétaire de la Confrérie





Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur nos déchets. Ils polluent trop. Leur collecte et leur revalorisation industrielle coûtent très cher à nos territoires. Notre budget annuel total est de 8 millions d'euros pour 26 000 usagers. Ce n'est plus soutenable ici comme ailleurs. On le voit, la tendance générale est à la fermeture des sites d'enfouissement. Le nôtre à Ginasservis a fermé en raison d'investissements insuffisants et d'une réglementation environnementale plus exigeante. Mais d'autres territoires connaissent le même sort car « le déchet ultime enfoui » coûte cher. Une des solutions efficace reste alors leur réduction à la source et le tri en intégrant que chacun à son niveau (élus et personnels des collectivités - intercommunalités - usagers, entreprises de collecte...) a sa part de responsabilité. Ne reconduisons pas les mêmes erreurs que par le passé...

En prenant la présidence du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon en 2014 j'ai eu comme ambition du « tout est possible » pour améliorer nos pratiques et notre mode de gestion. J'ai pris dès ma première lettre d'information trois engagements en comptant sur la mobilisation du personnel du SMZV : la mise en conformité de nos équipements - l'amélioration de la

collecte des ordures ménagères - le développement des moyens de tri de proximité. Nous avons alors fait appel à l'expertise de bureaux d'études pour orienter nos décisions. Ainsi le service de collecte a été transféré à l'entreprise Nicollin depuis février 2018. Trois déchèteries ont déjà été rénovées et accueillent de nouvelles filières (éco-mobilier - bois...). De plus, notre participation à la création du Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Élimination des Déchets Nouvelle Génération [SIVED NG] nous permet d'envisager un véritable projet industriel de traitement des déchets à une échelle suffisante (172 000 habitants).

Ainsi tous ces efforts commencent à porter leur fruit. Pour la première fois depuis 10 ans, le tonnage de déchets ultimes enfoui a diminué en 2017. Le tonnage de tri sélectif a augmenté de 7 %. Cette progression montre que « tout est possible ». Nous souhaitons aller plus loin encore et développer des actions de sensibilisation au tri (intervention dans les écoles, distribution d'autocollants stop pub, opération poulaillers...).

Des avancées donc que nous souhaitons avec mon équipe partager avec vous, c'est le sens de cette lettre d'information. Bonne lecture.

Patrick Salmeri



À chaque déchet son tri !

LE REGROUPEMENT DES BACS



FINI LES BACS ISOLÉS,
SOURCES DE DÉPÔTS SAUVAGES
ET DE PRATIQUES CONTRAIRES AU TRI ATTENDU.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI
AUX EMBALLAGES PLASTIQUES

(BARQUETTE ALIMENTAIRE - TUBE DE DENTIFRICE...) EN 2019.



Points de Regroupement
sur notre Commune ESPARRON
Prévu dans le plan d'action déchets
De notre Territoire Provence Verdon



Pourquoi est-ce important de trier ?

Pour réduire la pollution sauvage

Les bouteilles non triées peuvent se retrouver dans la nature et devenir des déchets sauvages. En triant, vous participez à réduire la pollution sauvage, dangereuse pour la préservation de nos écosystèmes. Et par la même occasion, vous donnez une deuxième vie à votre bouteille !

Pour limiter l'utilisation des ressources naturelles

Le recyclage qui, par définition, est un processus de réutilisation de la matière, permet en premier lieu de réduire l'utilisation des ressources naturelles comme le pétrole, le gaz, l'eau, nécessaires à la production des emballages. Trier contribue donc à limiter l'utilisation de ces ressources non renouvelables. Par exemple, pour **1 tonne de bouteilles en PET triées, on économise 600 kg de pétrole et 200 kg de gaz naturel.**

Pour réduire le volume de déchets incinérés ou enfouis

Aujourd'hui, les déchets non recyclables sont soit incinérés, soit mis en décharge. Les bouteilles en plastique, comme les autres emballages recyclables, qui ne sont pas triées rejoignent donc la voie des déchets non recyclables. En triant, vous participez ainsi à réduire le volume de ces déchets brûlés ou enfouis. Et surtout vous créez des ressources !

Pour limiter l'émission de gaz à effet de serre

L'émission moyenne de gaz à effet de serre est de 1,68 tonne par an et par habitant. Grâce au tri et au recyclage, vous participez à réduire ces émissions. Par exemple, **1 tonne de bouteilles en PET recyclée permet d'éviter le rejet de 2,3 tonnes équivalent CO₂.**

Pour économiser de l'énergie

Le tri génère des économies d'énergie car produire à partir de matières premières recyclées nécessite moins d'énergie que d'en créer. **Fabriquer une bouteille à partir de matière recyclée au lieu de matière vierge, c'est économiser l'énergie d'une télévision en marche pendant 3 heures.**

Pour créer de l'emploi

89 % des emballages triés sont recyclés en France. Le recyclage est une activité majoritairement locale, créatrice d'emplois dans les territoires. On dénombre **28 000 emplois créés** grâce à la mise en place du tri. En triant, vous contribuez à créer des emplois durables. Une source d'avenir pour tous les habitants de votre commune !



Disponible en Mairie

24 kg de papiers / an / foyer (source Ademe - 2018) seront ainsi économisés, il suffit d'afficher sur vos boîtes aux lettres cet autocollant.

SIVU de l'École Coopérative des Pallières



Les effectifs 2018/2019 : 78 élèves

PS :6- CP :11 Enseignante Madame Fouqueau – Directrice

MS : 8 -GS : 10 Enseignante Madame Sagnières

CE1 :8 -CE2 :10 Enseignante Madame Kehres

CM1 :11-CM2 : 14 Enseignante Madame Raisoir

La décharge de direction est assurée par Mr Cliquennois , le mardi .

Mélissa Truchot effectue un contrat de Service Civique au sein de l'école .

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2019-2020 : 70 élèves

Les élections des représentants des parents d'élèves :

Les quatre représentantes titulaires sont : Mesdames Sabine ANDREOTTA, Laetitia PELLEGRINI, Claire DUVAL , Axelle DIJOUX .

Les quatre représentantes suppléantes sont : Mesdames Cécile RHOMEIN ,Mireille AUBREGAT, Marie Laure GUENOT ,Delphine BEGER-CORNUEL .

Plan Vigipirate et sécurité aux abords de l'école :

- Rappel fait aux représentants de parents d'élèves concernant la réglementation du stationnement dans la commune de Saint Martin . De plus le plan Vigipirate est toujours actif jusqu'au 6 Mai 2019.

- **Parents, merci de respecter les consignes de stationnement et de sécurité aux abords de l'école pour le bien de tous. Notre Garde Champêtre est absent et non remplacé pour le moment .**

Le Conseil Syndical du SIVU (premier de l'année scolaire 2018-2019) s'est déroulé le 23 Novembre 2018.

Le projet ENIR – Ecole Numérique Innovante et Ruralité – a été accepté à l'unanimité . Les classes de notre école seront donc équipées grâce à un investissement d'état et un complément financé par les trois communes, Artigues, Esparron, Saint Martin de Pallières.

La trêve estivale aura permis la réalisation de nombreux travaux, comme chaque année dans l'enceinte de l'École Coopérative des Pallières. C'est une satisfaction pour les usagers, les enseignants et nos chères têtes blondes , ainsi que la Commune de Saint Martin des Pallières ainsi d'Artigues et d'Esparron , d'autant que les délais et les coûts ont été respectés. J'en profite pour remercier les techniciens municipaux des trois communes et les agents du SIVU .

La Présidente du SIVU : M ARIZZI



Petite Enfance



SERVICE PETITE ENFANCE (0-6 ans) : un service varié pour répondre aux différentes attentes des familles.

- **Six crèches** intercommunales situées à Rians, Barjols, Brue-Auriac, Seillons, Tavernes et Saint Julien offrent 116 places d'accueil du jeune enfant. Il y a eu **200** enfants accueillis dans nos crèches sur l'année scolaire 2016-2017 dont huit de Montmeyan.
- **Deux Relais Assistants Maternels (RAM Leï Belugo et RAM Les Magnanarelles)** itinérants dans plusieurs communes pour se rapprocher des assistantes maternelles qui exercent à leur domicile : **245 places** d'accueil chez **71** assistantes maternelles.
- **Un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP La Maison des familles)**, dédié aux familles ayant un enfant de moins de 6 ans.

La Maison des familles (LAEP) est un lieu convivial pour les familles qui peuvent, autour d'un thé ou café, discuter avec les accueillants, d'autres parents, ou jouer avec leurs enfants. Toutes questions portant sur le sommeil, l'alimentation, la séparation, l'école, etc. peuvent être abordées. En parler permet d'être rassuré et de ne pas rester seul avec ces questions. En 2017, **80 adultes et 90 enfants** différents ont profité de ce lieu.



Photo : Le Lieu Accueil Enfants Parents à Barjols un lundi matin sur deux

Les Rencontres de la petite enfance ont lieu deux fois par an. Elles contribuent à l'amélioration de l'accueil éducatif du jeune enfant. Ces conférences gratuites s'adressent aux professionnels agissant auprès des jeunes enfants (crèches, assistantes maternelles, travailleurs sociaux, enseignants, directeurs et animateurs des accueils de loisirs, etc.) et aux élus en charge des politiques éducatives. **Les prochaines Rencontres ont eu le 31 mars sur le thème de la « bienveillance » et le 2 juin sur l'accès à l'art.**

Contact

Carole Mahieu-Leicher, responsable du pôle petite enfance et jeunesse : 04 94 77 18 53 / petiteenfance@provenceverdon.fr

Toutes les brochures et informations sont disponibles au secrétariat de la Mairie. Chaque mois un planning du Relais des Assistantes Maternelles RAM et du Lieu d'Accueil Parents Enfants LAEP est affiché au panneau dédié, situé face à la Mairie. Toutes les infos sur le site de la Communauté de Communes Provence Verdon

RAM Leï Belugo

Communes de Rians, La Verdière, St Julien le Montagnier, Ginasservis et Vinon sur Verdon Coordinatrice : Sophie Maleval
06 16 64 20 42 / sophie.maleval@orange.fr

RAM Les Magnanarelles

Communes de Barjols, Brue-Auriac, Tavernes, Pontevès, Fox-Amphoux, Montmeyan, Varages, St Martin de Pallières, Esparon de Pallières, Artigues, Seillons source d'Argens
Coordinatrice : Carole VINAI
04 94 04 09 14 / 06 78 13 98 46 / ram@provenceverdon.fr

Petite Enfance



ZOOM SUR « LA MAISON DES FAMILLES » : un lieu d'accueil dédié aux familles.

Le **Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)** « La Maison des familles » est géré par la Communauté de communes Provence Verdon.

C'est un lieu de jeux, de découverte et de rencontres pour les **enfants de 0 à 6 ans**. Il est aussi un lieu d'informations, d'écoute et d'échanges pour les parents, les grands-parents, les futurs-parents ou les personnes référentes de l'enfant.

Le LAEP est un **espace ressource et convivial pour les familles**. Les parents peuvent, autour d'un thé ou d'un café, venir discuter avec les accueillants, avec d'autres parents, ou venir jouer avec leur(s) enfant(s). Toutes les questions portant sur le sommeil, l'alimentation, la séparation, l'école, etc. peuvent être abordées. Venir en parler permet d'être rassuré.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents est un **service gratuit, sans inscription préalable, itinérant**. Il est ouvert à toute famille résidant sur le territoire de la Communauté de communes.

Deux accueils par semaine (lundi et mercredi) sont proposés en alternance dans **cinq communes** : Barjols, Brue-Auriac, Ginasservis, et Rians, le matin **de 9h à 12h**, ainsi que le 1er mercredi du mois à St Martin de Pallières de **14h à 17h** (y compris pendant une partie des vacances scolaires).

Un planning mensuel des ateliers est en ligne sur le site de la Communauté de communes.

Informations

Coordinatrice : Carole VINAI

04 94 04 09 14 / 06 78 13 98 46 / laep@provenceverdon.fr



JEUX D'ENFANTS : Les Aires

Pour le plus grand plaisir de nos chers petits le jeu d'enfants a été remis en état, un jeu a été remplacé. Nous demandons à tous les administrés de prendre le temps de signaler en Mairie tout désagrément sur cette aire. Il est rappelé que les chiens ne sont pas acceptés.



**NOS AMIS
LES CHIENS
NE SONT PAS ADMIS**



Jeunesse

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département du Var a souhaité mettre en place deux dispositifs d'aides aux jeunes et aux familles. Le premier permet aux familles de recevoir une aide financière afin de permettre à leurs enfants de participer à des séjours vacances et des sorties scolaires. L'aide est octroyée en fonction des revenus du foyer. Le deuxième s'adresse aux jeunes adultes, entre 17 et 26 ans, ayant obtenu leur Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD). D'un montant de 150 euros, cette aide financière est attribuée au cas par cas, selon les ressources du demandeur. Elle permet de donner un coup de pouce à ces Varois qui se lancent dans la vie active.

Pour les séjours vacances et les sorties scolaires

Aujourd'hui le Département n'attribue plus de subventions aux organisateurs de séjours vacances. En **contrepartie**, il propose une aide financière individualisée aux familles pour permettre à un plus grand nombre de jeunes varois, de partir en séjours vacances (colonies) ou voyages scolaires, au moins une fois dans l'année.

En fonction des revenus de la famille, le Département pourra prendre en charge une partie du prix du séjour dans la limite d'un plafond de 450 € pour les séjours vacances et 200 € pour un voyage scolaire.

Comment ça marche ?*

Vous devez :

- sélectionner un séjour vacances ou un voyage scolaire,
- simuler le montant potentiel de la participation du Département,
- retirer ou télécharger le dossier de demande d'aide,
- réserver le séjour souhaité auprès de l'organisateur,
- retourner par voie postale ou déposer le dossier de demande d'aide dûment rempli à la direction des Sports et de la Jeunesse du Département avec la mention "aides individualisées" ou en l'adressant à varjeunesse_aides@var.fr. Après instruction du dossier, un courrier signé du Président du Conseil Départemental sera adressé à chaque famille bénéficiaire ainsi qu'à l'organisateur.

En cas d'accord, l'aide sera versée directement à l'organisateur. Cette somme viendra en déduction du montant du solde du séjour dû par les familles.



Profitez de
L'AIDE
du Conseil
Départemental
du Var !

Jusqu'à
450€*

*Valable pour les résidents varois, une fois par an

D'AUTRES AIDES POUR TOUS
auprès des organismes compétents,
communes et Comités d'Entreprise.

Contactez-nous au **04 94 925 985**

**DÉCOUVREZ
NOS SÉJOURS
DE VACANCES**

Enfants et ados 6-17 ans

HIVER/PRINTEMPS 2019

Ski, snake gliss,
équitation, moto,
voile, air soft game...

**EQUIPE
ODEL**

C'est par ici >

Les brochures sont disponibles en Mairie, une aide **complémentaire** est allouée par la Commune d'Esparron sur demande, les modalités vous seront données au secrétariat de Mairie, demander Caroline. Elle pourra également vous aider dans vos démarches durant ses horaires d'actions sociales.

Tous les renseignements sont disponibles sur varjeunesse.fr et odelvar.fr, ou au **04 94 92 59 85**.

Ayez le réflexe de venir en Mairie chercher les informations...où transmettez vos adresses mails pour que nous vous informions rapidement...



SERVICE JEUNESSE : un service destiné aux adolescents de la Communauté de communes.

Cette année encore, le Service jeunesse a multiplié les projets éducatifs pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans. Les animateurs développent les idées et les propositions formulées par les jeunes et les rendent réalisables. Etre à leur écoute, partir de leurs motivations pour ensuite les faire s'exprimer.

Sur l'année scolaire 2017-2018, **206 jeunes différents** ont été inscrits à l'accueil de loisirs ados.

Les grands moments de cette année

- Création de la Junior association....
- Soirée « Projets ados : Kézako ? » - vendredi 3 novembre 2017 : Présentation théâtrale des actions de l'année scolaire 2016-2017 par les jeunes sous forme de JT en plus d'une exposition.
- Projet sport urbains « B TSR Urban Contest » - Préparation d'octobre 2017 à juin 2018 et évènement le 2 juin à Barjols avec de nombreux stand /ateliers et une compétition de Bmx, trottinette, Skate et Roller.
- Projet « Festiv'arts Jeunes » - Préparation d'octobre à juillet 2018 et évènement le 7 juillet 2018 à Varages avec ateliers, déambulations et concerts. Chanson, théâtre, danse réalisés par les jeunes et artistes locaux.
- Projet action **éco citoyenne** - été 2018
- La journée neige pendant les vacances d'hiver.
- Le bivouac survie – été 2018
- Le minicamp plongée – été 2018
- Les soirées Halloween, Pizza Party, « Ce soir tout est permis »



Les grands jeux inter-centre avec l'espace Jeunes de Barjols.

Nouvelle équipe d'animation: **Emilie RIZZO et Martial TODISCO**

LES PROJETS 2018-2019

Projet réalisé : Projet « Mini-film »

Initié et conduit par la CAF, les jeunes ont été interviewés sur leurs préoccupations, passions, activités, leurs problématiques en tant qu'adolescent, leur projection dans l'avenir, Ces mini-films ont été projetés lors de la journée départementale de la politique Jeunesse du Var. Ils ont remporté un vif succès.



Autres projets

Des temps de regroupements afin de déterminer les projets pour 2019 ont commencé....

Les jeunes souhaitant intégrer des projets ou qui ont un projet peuvent contacter Emilie ou Martial au 04 94 69 18 47.

Où nous retrouver ?

Les jeunes peuvent retrouver Emilie ou Martial, à la pause méridienne, dans les **collèges** :

de Vinon sur Verdon le Jeudi

et de Barjols le Mardi



Retrouvez également l'Espace Jeunes Intercos sur **Facebook** :

Service Jeunesse CCPV

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

Madame Annie Charrier, maire de Tavernes, est la nouvelle Vice-Présidente de la Communauté de communes, en charge de la Commission « Tourisme - Culture - Vie associative ».

En 2017, **22 associations du tissu sportif et festif local et 9 associations à caractère social** ont été aidées par la Communauté de communes.

Le partenariat avec la Ligue de l'Enseignement (FOL) du Var a été renouvelé en 2017. Il est proposé aux associations du territoire **subventionnées ou non** par l'intercommunalité :

- une **permanence mensuelle gratuite** dans les locaux de la Maison de services au public à Barjols, avec un animateur pour apporter aide et conseils dans les démarches et projets associatifs. Les rendez-vous sont sur inscription au 04 94 77 10 08.
- des **formations gratuites destinées aux bénévoles et/ou salariés des associations**. En 2017, les thèmes abordés ont été la responsabilité des dirigeants associatifs, les étapes d'un projet, l'utilisation des outils informatiques, **la comptabilité associative**.



Soutien à la Vie Associative.

Lors du Conseil Municipal du 17 Mai dernier les demandes de subventions émises par les associations ont reçu un avis favorable auprès des élus.

Avenir des Pallières : 2400€

Dclic photo : 500€

Coopérative scolaire des Pallières : 1000€

Radio Verdon : 100€

Amicale des pompiers de Rians : 200€

La Municipalité soutien activement les associations et les accompagne tout au long de l'année par des actions, subventions, prêt de salle communale, prêt de matériel, aide à la communication, aide au montage des dossiers, information diverses sur la Provence verte pour les animations et information régulière des actions de la Communauté de Communes.

Dans cette édition, sont publiés les messages des associations qui en ont émis le souhait. Nous savons comme il est compliqué d'être présent sur tous les fronts. N'oubliez pas de transmettre vos messages pour les prochaines parutions.

La Vie Associative est le cœur de la Vie Locale.

Martine ARIZZI

Vie Associative Vie Sociale Tourisme



2 ans que nous avons ouvert notre structure,

27 enfants dont 22 enfants habitant nos 3 petites communes, nous sommes fières que ce projet ait pris, nous vous remercions tous pour votre confiance. Il reste quelques créneaux de disponibles.

La MAM accueille de jeunes enfants mais pas que...

notre association, propose des ateliers loisirs créatifs pour enfant de 3 à 7 ans, le samedi, voici les prochaines dates,

- 15 décembre 2018
- 12 janvier 2019
- 9 février 2019
- 9 mars 2019
- 27 avril 2019
- 25 mai 2019
- 22 juin 2019.



-Une tombola est en cours (2 euros le ticket, tirage le 19 déc.), à gagner, un bon de 50 euros chez Maxi toys, un lot comprenant des produits locaux (herbes aromatiques, fromages, œufs, vins, bières, glace, huile essentielle savon artisanal, crème de marron et confiture), massage et pose vernis semi permanent, 2 places cinéma etc...

-Comme chaque année nous vendons des sachets de blé à 1euro.

-Une bourse aux jouets s'est déroulée le 2 décembre le principe ? Faites le tri, déposez nous vos articles et nous les vendons pour vous. Pour une première c'était un succès.

-Nous exposerons sur les marchés de Noël où vous trouverez nos créations en vente.

-Une bourse puériculture (ou autre) lors de la fête des associations.

-Vous pouvez adhérer à notre association pour 10euros/an/famille

Vous pouvez nous joindre par téléphone au **06.72.47.29.61** ou par mail **lamamdespallieres@gmail.com**





Association « L'Avenir des Pallières »

Cette année l'association l'Avenir des Pallières vous a proposé plusieurs manifestations sur Esparron et St Martin.

Le carnaval a eu lieu le 25 mars à Esparron avec une quarantaine d'enfants présents venant d'ici et d'ailleurs. Ils ont pu profiter du château gonflable, de la pêche aux canards et de notre super chasse à l'œuf en extérieur.

Le 29 avril, nous avons effectué notre traditionnelle randonnée gourmande au départ d'Esparron en direction d'Artigues où un bon Aïoli proposé par le bistrot, cercle du progrès de St Martin, attendait la trentaine de courageux marcheurs de tous âges.

Le 05 mai, a eu lieu notre soirée dansante en partenariat avec le comité des fêtes de St Martin, à la salle polyvalente de St Martin. La centaine de participants a pu apprécier le couscous royal, profiter de l'ambiance festive et danser jusqu'au bout de la nuit.

Le 9 juin s'est déroulé la fête des associations à Esparron où un marché de produits locaux et artisanaux était présent toute la journée au centre du village.

Du 27 au 31 juillet se tenait la fête du village. Animations pour enfants, concours de dessin, concours de boules, château gonflable et autre jeux d'eau étaient au rendez-vous à Esparron. Quel dommage que trop peu d'enfants soient présents pour ces animations 100% gratuites... Le 28 juillet notre fabuleuse soirée pizza a réunie une bonne centaine de personnes. Le groupe Dustiny nous a régalié avec leur super concert!

Le 16 septembre notre vide grenier annuel a permis de faire du tri dans les garages et les armoires. Le soleil était au rendez vous et de belles ventes ont pu être réalisées.

Le 25 septembre, 43 adultes et 9 courageux enfants se sont lancés à l'assaut de la colline et ont rejoint à pied St Martin par le GR. Un bon civet de porcelet et une délicieuse tarte tatin attendaient les marcheurs au bistrot de St Martin. L'apéritif y avait d'ailleurs été offert par l'association.

Halloween s'est déroulé merveilleusement avec une cinquantaine d'enfants qui ont pu apprécier les 3 châteaux gonflables disposés sur la place de la mairie.

Une soirée raclette, le 10 novembre a réuni une soixantaine de personnes. Un copieux repas a précédé une soirée jeux de société : 421, poker ou encore « qui est-ce » pour les plus petits, ont ravi les participants.

Nous vous avons donné rendez-vous le premier weekend de décembre pour nos dernières animations de l'année à savoir, le Noël des enfants et le Loto le 01 décembre à la salle polyvalente de St Martin et le 02 décembre à Esparron pour le marché de Noël où de nombreux exposants étaient présents

Nous espérons vous avoir satisfaits et vous satisfaire encore, nous comptons sur votre présence et sur votre bonne humeur. **Cécile Leone et toute l'équipe de l'Avenir des Pallières.**

Si vous êtes nouveaux sur la Commune, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Cécile ou Nathalie pour que vos enfants (0 à 10 ans) soient inscrits pour l'arbre de Noël.



Toutes nos actualités sur la page facebook Avenir des Pallières.



L'Association Esparron Informatique rentre dans sa cinquième Année avec toujours une très bonne ambiance. C'est avec un grand plaisir que nous retrouvons nos stagiaires dynamiques et assidus. Son bureau vous remercie de votre fidélité. Nous sommes heureux comme chaque année d'accueillir de nouveaux stagiaires en quête de trouver une formation informatique personnalisée dans la bonne humeur

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année

Président Patrick SALMERI



Agenda Décembre 2018—Janvier 2019

Dates	Lieux	Association—Mairie	Manifestations
01/12/2018	Salle polyvalente ST Martin	Avenir des Pallières Comité des Fêtes de St Martin	Arbre de Noël
02/12/2018	Place de l'église	Avenir des Pallières	Marché de Noël
02/12/2018	Salle polyvalente	Mam des Pallières	Bourse aux jouets
18/01/2019	Salle Polyvalente	Mairie	Vœux du Maire



8 Mai

Commémorations 2018



11 Novembre



SERVICE AMENAGEMENT - URBANISME - HABITAT

Sur l'année 2017, le service instructeur des autorisations d'urbanisme a instruit environ 1000 dossiers pour 13 communes de l'intercommunalité. Ce service apporté aux communes est réalisé sur la base des réglementations applicables sur chaque territoire. Les communes ne sont, en effet, pas toutes couvertes par un document d'urbanisme en 2017. Certaines, qui étaient sous Plan d'Occupation des Sols (POS), sont actuellement sans document d'urbanisme. Pour celles-ci, l'instruction se fait sur la base du Règlement National de l'Urbanisme (code de l'urbanisme) avec avis du Préfet. Les autres sont couvertes par un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette particularité amène à une instruction différenciée.

Rappel : Une **permanence gratuite d'un architecte conseil** existe pour vous aider dans la réalisation des projets de construction, d'extension ou de réhabilitation de bâtiment(s). Cette permanence est couplée avec celle du **point Info Energie** qui est là pour vous conseiller afin de favoriser les économies d'énergie. Ces deux permanences se déroulent le premier mercredi de chaque mois au siège de la Communauté de communes sur rendez-vous au 04 94 59 18 50.

Un accès au **Système d'Information Géographique** a été mis en place pour les particuliers via le site de la Communauté de communes : consultation du cadastre, de la photo aérienne, des servitudes d'utilité publiques et du document d'urbanisme (PLU, carte communal) pour chaque commune (zonage et règlement).

Dans le domaine de l'habitat, après un diagnostic à l'échelle intercommunale, la CCPV s'engage dans un **PIG** (Projet d'Intérêt général) **pour l'amélioration de l'habitat sur 3 ans**. C'est un outil opérationnel permettant d'aider financièrement les propriétaires (occupants ou bailleurs) à réaliser des travaux d'amélioration des logements occupés, de remise en état des logements vacants pour permettre la location... Ce dispositif devrait être engagé en mai/juin 2018 et se fera avec le soutien de différents partenaires (ANAH, Région, Département...). Une « opération façades » est lancée parallèlement. Une aide financière, technique et architecturale sera en effet apportée par la Communauté de communes pour leur ravalement. Les critères d'accès aux aides seront à définir au démarrage du dispositif.

Contact :

04 94 59 18 50 / urbanisme@provenceverdon.fr



PERMANENCE ARCHITECTE - CONSEILLER POUR LES PARTICULIERS

L'architecte-conseiller (convention CAUE) vous aide dans la réalisation de vos projets de construction, d'extension ou de réhabilitation de bâtiment. Il propose des pistes de réalisation afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site.

www.provenceverdon.fr
aménagement - urbanisme

La mairie reste le guichet unique pour le dépôt de vos dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir, certificats d'urbanisme opérationnels et déclarations préalables), le dépôt des pièces complémentaires, le dépôt de la déclaration d'ouverture et d'achèvement et de conformité des travaux pour les permis et déclarations préalables.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la Commune : Esparron.fr rubrique urbanisme.

Et au secrétariat de Mairie, Thierry BASSO est à votre disposition pour le service Urbanisme.

Les informations du service instructeur de la Communauté de Communes sont disponibles sur le site Ccpv.fr.

L'architecte des Bâtiments de France assure des permanences Renseignez vous.

GRATUIT

1^{er} mercredi du mois
Siège de la Communauté de communes
Avenue de la Foux 83670 Varages
Sur rendez-vous auprès du service urbanisme : 04 94 59 18 50



Permanence de l'Espace Info Energie
Conseils techniques, réglementaires, financiers pour améliorer ou concevoir son habitation dans l'objectif de réaliser des économies d'énergie
Même jour / 9h-12h / même lieu sur rendez-vous
auprès du service urbanisme ou au 04 94 99 17 25

Culture, Loisirs, Action sociale

Médiathèque....

La Médiathèque a ouvert ses portes le Mercredi 16 Mai 2018 à 15h30. C'est avec une grande fierté que nous pouvons vous annoncer que nous comptons plus de 120 lecteurs dont les enfants de l'école. Les bénévoles plus motivés que jamais ont mis leurs empreintes dans ce lieu convivial. Madame le Maire Martine ARIZZI et son Adjoint Christian GHINAMO étaient présents pour cette ouverture. L'inauguration a été un moment de partage des trois Communes autour de ce beau projet commun. La Médiathèque des Pallières offre une large diversité de lectures et de services grâce au concours du RMPV (Réseau des Médiathèques PROVENCE VERDON) **qui est soutenu** activement par la Communauté de Communes.



Horaires d'ouverture : Mercredi de 9h00 à 11h00

Jeudi et Vendredi de 15h00 à 16h30

SIDEVAR

Aujourd'hui, ce sont 17 communes qui œuvrent ensemble pour promouvoir une véritable politique de vacances rurales et donner à tout un chacun la possibilité d'être accueilli dans les plus beaux sites.

La Commune d'Esparron de Pallières est adhérente au SIDEVAR et vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels. Les brochures et tarifs sont disponibles en mairie ou sur www.sidevar.fr Plusieurs sites sont disponibles : les Pins Penchés au Lavadou , le Château de Bauduen, le Camping la Pra à St Firmin.

ODEL VAR Séniors : Régulièrement sont proposés des sorties pour les séniors. Elles sont **affichées** sur le panneau de la salle des Fêtes. Si vous souhaitez être informé plus rapidement merci de communiquer votre adresse courriel au secrétariat de Mairie.

MAIA



L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées



« Les Pensées en Provence »
A Saint-Maximin

Accueil de Jour Thérapeutique
Autonome

Du Lundi au Samedi
9h30 à 17h30

166, Allée des Boutons d'Or
83470 SAINT-MAXIMIN

Tel : 04.94.04.21.21
Internet : www.alzheimer-aidants.fr

Transports : Partie ouest de la Provence Verte
Saint-Maximin et les 20 communes alentours : Ollières, Pourcieux,
Tourves, Brignoles, Seillons, Rougiers, Brue Auriac, Bras, Pourrières,
Nans, St-Zacharie, Mazauges, Esparron, St-Martin, Barjols,
Varages, Ponteves, Tavernes, Chateaufort, Plan d'Aups, Correns
Siret : 488 882 481 00085

La MAIA une méthode de coordination de tous les professionnels intervenant auprès des personnes âgées.

Alzheimer aidants var : des plaquettes d'informations sont disponibles en Mairie. Des solutions existent. Pour tout renseignement le secrétariat du CCAS est à votre disposition.

AVIS AUX PERSONNES AGEES isolées ou handicapées la carte A DOM vous attend en Mairie, elle vous sera remise avec le colis **de Fêtes de fin d'année**.

Cette carte vous servira en cas d'hospitalisation. Pour tout renseignement contacter la Mairie au 04.94.80.60.26.

CCAS :

SECOURS- GRAND FROID: Si vous souhaitez apparaître sur le fichier ou y faire recenser l'un de vos proches prenez contact en Mairie au 04.94.80.60.26 ou aux horaires d'ouverture.

Cette année la Municipalité a choisie d'offrir à toutes les personnes de plus de 65 ans un colis de Noël, vous avez été destinataire d'une carte d'information début novembre. Le colis sera à retirer en Mairie entre le 15 décembre 2018 et le 15 janvier 2019 si vous y avez répondu.

N'hésitez pas à venir en Mairie ou contacter le secrétariat pour tout renseignement complémentaire.

Informations :

Pour toutes vos démarches la Mairie peut vous renseigner et vous diriger vers les services compétents. Les Maisons de services aux publics (MSAP) de BARJOLS et de RIANNS peuvent vous être utiles dans les démarches administratives.

La MSAP offre la possibilité aux populations, en un même lieu, d'être accueillies par un agent, d'obtenir des informations, de trouver une aide pour effectuer des démarches administratives et d'utiliser Internet pour contacter les administrations et les organismes publics.

Carte d'identité, carte grise, permis de conduire : Les démarches se font en ligne

Les Mairies les plus proches équipées :

- RIANNS : 04 94 72 64 80
- BARJOLS : 04 94 72 80 60
- SAINT-MAXIMIN : 04 94 72 93 00

Recensement Militaire :

Votre enfant vient d'avoir 16 ans il faut qu'il soit recensé sur : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>

Tous les renseignements sont disponibles sur le site ou en Mairie. L'inscription peut toujours être faite en Mairie

LES PLANNINGS DES PERMANENCES DANS LES MSAP SONT AFFICHES CHAQUE MOIS DANS LE HALL DE LA MAIRIE ET DANS LE PANNEAU FACE A LA MAIRIE.

**RAPPEL INCIVISME—SACS A CROTTES GRATUITS.**

Malgré la mise en place d'un service gratuit à l'Agence Postale Communale ou vous pouvez venir chercher des sacs à crottes pour ramasser les déjections de vos animaux », les rues et les espaces de loisirs de la Commune sont quotidiennement souillés par des déjections canines. Au delà de la propreté du village il est question de sécurité publique. Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter toute gêne ou incident.

En effet si aucune amélioration n'est constatée d'ici le printemps, la municipalité sera contrainte de prendre des mesures répressives à l'encontre des intervenants.

En cas de non respect de la réglementation tout propriétaire qui ne ramasse pas les déjections de son animal s'expose à une amende de 35 € à 450 €.



**LES CROTTES
C'EST DANS LE SAC**

Les entreprises et auto entrepreneurs .qui ont répondu à notre demande de la précédente parution vous sont présentés ci-dessous :

Mme BERGER CORNUEL Delphine	Auteure, Illustratrice	delphine.berger.cornuel@gmail.com
Mr SOUZA Frédéric	Entretien paysager, bois de chauffage	
MTC—Corinne VINCENTI	Entretien réparation maintenance de chaudières, ramonage, plom-	04.94.80.68.60 Vincenti.bruno@orange.fr Www.mtc-chaudiere.fr
MC NAILS 83—Morgane CHATEL	Prothésiste ongulaire, extensions de cils à domicile et création d'objets divers.	06.74.74.28.24 Morgane.chatel@orange.fr
LAG PLOMBERIE—GUIOU Alexandre	Plomberie, chauffage, ramonage tous corps	06.78.19.43.07 lagplomberie83@orange.fr
TASHJIAN Yezegel	Installation électrique, caméra de surveillance, automatisme portail,	06.13.11.06.28 tegp@hotmail.fr

Toutefois si vous constatez une erreur ou si vous souhaitez apparaître dans la prochaine édition merci de prendre contact avec le secrétariat .

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019



Le recensement de la population aura lieu du **17 janvier au 16 février 2019** un appel à candidature a été fait et Madame **Nathalie DRUAIS** a été recrutée, elle assurera donc la mission **d'agent recenseur**, nous vous demandons de bien vouloir lui réserver le meilleur accueil possible. Elle sera titulaire d'une carte d'agent recenseur .L'actualité du recensement est en ligne sur le site internet de la commune : **esparron.fr** .

L'INSEE encourage le retour par internet, plus d'infos sur :

www.le-recensement-et-moi.fr

**Merci de votre collaboration dans la réussite de cette mission
essentielle pour notre petite commune rurale.**

« Le recensement, c'est sûr, c'est simple.... »

